



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 13 juin 2023

Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau Du Conseil :	M. Killian Sudan	Président
	Mme Sophie Brand	Vice-Présidente
	M. Daniel Muscionico	Secrétaire
	M. Federico Giacobino	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Dominique Baumberger	
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	Mme Alexia Morel	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
	M. Geoffray Sirolli	
	M. Charles Vinzio	
	M. Denis Waechter	
Personnel communal :	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023
3. Communications du Bureau
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
6. Délibération – crédit d'engagement complémentaire de CHF 80'000 pour le réaménagement des espaces extérieurs du quartier de Prés-Grange, immeubles 34, 36, 38 et 40 route de l'Église
7. Délibération – crédit budgétaire supplémentaire de CHF 70'000 destiné à l'acquisition de décorations de Noël pour l'embellissement du village de Corsier lors des fêtes de fin d'année
8. Nomination de deux membres du Conseil de Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier, représentant le Conseil municipal
9. Motions
10. Résolutions
11. Questions

- 12. Communications des membres du Conseil municipal
 - 13. Divers
-

M. Muscionico ouvre la séance à 19h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public.

En guise de point 0 de l'ordre du jour, il prend la parole en qualité de président du Conseil municipal pour céder la présidence à M. Sudan, qui présidera le Conseil municipal pour l'année à venir, puisqu'il est de coutume de procéder à cette rocade. Il en profite pour remercier l'assemblée de l'avoir accepté dans le rôle de président durant l'année écoulée.

Le Président remercie M. Muscionico et le félicite pour sa présidence, qu'il a menée de main de maître, comme l'ensemble des postes au bureau du Conseil municipal. Il indique qu'il laissera dans un premier temps la parole à l'exécutif, qui souhaite faire part de ses remerciements à l'ancien président.

M. le Maire souligne que M. Muscionico a accompli un travail remarquable. L'exécutif souhaitait le remercier pour cette mission remplie avec sagesse et efficacité.

M. Muscionico est applaudi par l'assemblée.

Le Président relève que ces applaudissements sont entièrement mérités, d'autant plus que M. Muscionico a aussi très bien mené les préparations du bureau en collaboration avec la Mairie et les autres membres du bureau, ce qui représente beaucoup de travail.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

M. G. Sirolli demande s'il ne faut pas voter formellement pour le nouveau président.

Le Président explique que cela a été fait lors de la dernière séance du Conseil municipal, pour le bureau complet. Il en profite d'ailleurs pour remercier les membres du Conseil de leur confiance.

En l'absence d'autres observations, **le Président** soumet l'ordre du jour aux conseillers, qui l'approuvent à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2023

M. G. Sirolli remarque qu'en page 16 du procès-verbal, au quatrième paragraphe, il est écrit que « M. G. Sirolli remercie grandement M. l'Adjoint, qui a effectué en quelque sorte le travail que demandait la motion [...] ». Il précise qu'il lui semblait avoir dit : « une partie du travail que demandait la motion. »

Le Président en prend note et indique que ce sera mentionné dans ce procès-verbal.

M. Peccoud remarque qu'en page 20, dans les divers, il évoque un courrier « du 22 décembre ». Il précise qu'il souhaitait en fait parler d'un courrier de décembre 2022, et non de la date du 22 décembre.

Le Président indique que cette précision sera ajoutée.

Ces précisions faites, le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président cède la parole à M. Waechter pour un point sur le tableau des suivis.

M. Waechter indique que, comme le mois dernier, il reste un point dans le tableau des suivis, point qui est en cours et qui concerne la Voie bleue et l'aménagement du quai de Corsier, pour lesquels un certain nombre d'actions de suivi arrivent régulièrement. La semaine prochaine se tiendra d'ailleurs une séance d'information, organisée par les autorités, concernant les aménagements du quai de Corsier.

M. Baumberger ajoute que les résultats d'une étude privée ont été adressés à la Commune par l'association Sauvons la Baie de Corsier. Cette étude est versée au dossier des traversées lacustres par la Commune. Par ailleurs, le résultat des études d'impact devrait être porté à la connaissance des parties prenantes très prochainement, et cela avant la pause estivale. Tous ces documents et études seront analysés au sein de la Commission Transport, Sécurité, Mobilité (CTSM) comme cela avait été décidé lors des différentes commissions.

M. G. Sirolli propose que les membres du comité de cette association soient reçus au sein de la commission.

Le Président indique qu'il y venait. Les membres du bureau et de l'exécutif ont en effet reçu un courrier de l'association Sauvons la Baie de Corsier, daté du 31 mai 2023, auquel il a été répondu directement. Le courrier faisait état de différentes demandes, plus exactement d'une demande et d'un avis. L'avis concernait un rapport de Emch + Berger, une expertise privée sur les flux engendrés par le projet de la Voie bleue. Ce rapport figure sur CMNet pour information. Au-delà de cet avis, le courrier sollicitait que des délégués de l'association puissent être invités par les membres du Conseil, ce qui est en effet prévu, comme cela a été indiqué par courriel. Dans un premier temps, la CTSM, certainement conjointement avec la Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine (CUCP), traitera du rapport privé Emch + Berger mais aussi des études d'impact qui seront transmises par la Mairie, afin d'avoir l'intégralité des documents qui permettront aux commissions de se déterminer sur le projet. Soit dans la même soirée, soit lors d'une autre séance, l'ensemble des intéressés seront invités, ce qui comprend des délégués de l'association Sauvons la Baie de Corsier, mais aussi d'autres personnes qui seraient favorables au projet, pour ouvrir le débat. Tout cela permettra aux conseillers, d'une part, de disposer de tous les rapports, publics et privés, et, d'autre part, de connaître les arguments de tous les intéressés. Juin paraît un peu court compte tenu des délais, et une telle séance se tiendrait plus vraisemblablement après les fêtes, soit fin août ou début septembre.

M. G. Sirolli demande s'il serait possible de recevoir également ceux qui ont réalisé l'étude, le bureau Emch + Berger, afin qu'ils puissent expliquer sur quoi ils se basent.

Le Président prend note de cette proposition. Il s'agira d'y réfléchir et de vérifier si l'étude est déjà complète en tant que telle ou si une intervention de ses auteurs semble nécessaire pour bien la comprendre.

La dernière communication du bureau s'adresse au conseiller municipal M. Denis Waechter, qui a annoncé sa démission au 30 juin 2023, donc pour la fin du mois. Il a été convenu avec le bureau du Conseil municipal que cela méritait quelques mots, pour faire part de la gratitude du Conseil à l'égard de M. Waechter. Le Président donne lecture du message adressé à ce dernier :

« Cher Denis,

Cela fait maintenant 12 ans que tu sièges au Conseil municipal, étant donné que tu es rentré, pour rappel, au Conseil en juin 2007, avec une petite coupure entre 2011 et 2015. Tu as été membre de plusieurs commissions. Entre 2007 et 2011, la Commission Sociale, Scolaire, Communication et Relations publiques, Commission des Réclamations et la Commission Transports et Sécurité que tu présidais. Entre 2015 et 2020, tu as été membre des commissions Agriculture, Environnement et Développement durable, dont tu étais le vice-président, Sports, Manifestations, Associations et Culture, que tu présidais,

Finances, ad hoc Plan directeur communal et ad hoc Prés-Grange. Au-delà des commissions, tu as siégé au bureau du Conseil municipal et en as d'ailleurs pris la présidence à plusieurs reprises, trois fois en l'occurrence, avec la touche personnelle que tu as toujours su y apporter.

Si ce n'est en effet la couleur de ton parti, tu as toujours été, en tout cas pour le temps où nous avons siégé à tes côtés, un conseiller haut en couleur, dynamique et certainement plus encore. Ton prénom, heureusement relativement court, semble pouvoir te qualifier à la perfection. D pour « dynamique ». Toujours motivé, même aux heures les plus insolites des commissions, jamais fatigué, tu es une personne « engagée », adjectif qui se recoupe avec la lettre E, qui suit cette lettre D et pour laquelle on pourrait aussi retenir « entreprenant », qualité qui te mènera loin, nous l'espérons, dans tes futurs projets de nouveau retraité communal. N pour « naturel ». Tu es toujours resté fidèle à toi-même et à tes convictions, malgré les débats politiques, et c'est là une de tes plus grandes qualités certainement. Avant-dernière lettre, le I, pour « inarrêtable », tout particulièrement au moment de faire le show au 1^{er} Août avec un élégant marcel, dont on a des photos. Blague à part, tu es surtout « investi », dans les projets, dans les commissions dans lesquelles tu as siégé, dans le bureau du Conseil municipal, aussi à des heures insolites mais cette fois-ci tôt le matin, mais surtout investi pour la commune et pour ses habitants. Et enfin S pour « super », oui, car tu es une personne super, remplie de qualités, avec qui nous avons eu un immense plaisir de collaborer dans les différents projets communaux que nous avons eus à traiter. Autant d'adjectifs qui te qualifient et, pour cela, encore une fois, un grand merci du Conseil municipal et plein succès pour la suite. »

L'assemblée applaudit M. Waechter.

M. le Maire souhaite dire quelques mots avant de passer la parole aux adjoints. Il indique devoir s'excuser. Il a une fois renversé son verre d'eau sur l'ordinateur de M. Waechter ; il ne recommencera plus. A maintes reprises, il lui a glissé des petits mots très compliqués à citer pendant ses présidences du Conseil municipal, et il ne recommencera plus non plus. Il remercie M. Waechter, qui a apporté beaucoup à la Commune. L'exécutif a eu énormément de plaisir à travailler avec lui et souhaite souligner qu'il a fait un boulot génial.

M. Jaccard confirme que ça a été un plaisir de travailler avec M. Waechter. Il y a environ cinq ans, M. Jaccard était allé le trouver pour savoir s'il souhaitait être adjoint. M. Waechter lui a dit : « Non, vas-y », et il y est allé. Quoi qu'il en soit, une forte amitié existe entre eux et ce n'est donc qu'un petit au revoir ce soir.

M. Baumberger confie avoir appris plusieurs choses aux côtés de M. Waechter, comme à danser sur l'esplanade, lorsqu'ils avaient fait les déchets, à bien se déplacer, à penser, à réfléchir. Il a aussi occasionnellement eu du plaisir à retrouver le fameux papier sur lequel on peut dessiner, ce qui lui a rappelé des souvenirs de jeunesse. Il est vrai que ce fut un grand plaisir de travailler avec M. Waechter, dans une commission où il est toutefois difficile d'avancer sur certains sujets. Il le remercie donc pour son appui et ses réflexions toujours très pertinentes.

L'assemblée applaudit M. Waechter et M. le Maire lui remet un petit présent.

M. Waechter confie n'avoir pas préparé de discours. Il souhaiterait remercier l'ensemble des présents pour leur collaboration au fil des ans. Il a pu faire des tas de découvertes magnifiques avec des tas de personnes magnifiques. Il remercie aussi les personnes de la commune qui ont fait confiance aux élus. Il est important de relever qu'il y a des personnalités qui représentent des couleurs différentes et c'est une force de ce Conseil que de représenter cette diversité, ces avis différents. Il remercie également l'administration pour tout le soutien apporté, qui est extrêmement important et sans lequel il n'est pas possible d'avancer. Il a pris la décision de quitter cette assemblée en cours de route, ce qui n'est pas tellement dans ses habitudes, et il a expliqué que c'était aussi parce qu'il faut parfois faire des choix dans la vie. Le moment était venu de faire ce choix. De toute façon, il recroisera les membres de cette assemblée pour continuer à danser mais

pour d'autres raisons. Il les remercie encore une fois pour toutes ces années très agréables en leur compagnie.

L'assemblée applaudit M. Waechter.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

M. le Maire indique qu'à la veille des vacances, l'exécutif souhaite faire un point de situation sur plusieurs dossiers en cours.

Plan Directeur Communal (PDCoM)

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, la Commission Urbanisme et Constructions s'est attelée à l'analyse des observations reçues durant la phase de consultation du PDCoM de Corsier. Des ébauches de réponses ont été préparées.

En fin de semaine, l'ensemble des membres du Conseil municipal se réunira pour finaliser le PDCoM de Corsier et se prononcer sur les quelques points qui pourraient encore faire débat. L'avis du Conseil municipal sera formalisé par une résolution qui sera votée au mois de septembre, avant que le Conseil d'État ne donne sa validation à la vision communale du territoire corsesois.

Depuis la fin de la mise en consultation publique, le projet de PDCoM n'est plus disponible sur le site de la Commune ou à la mairie. Il sera à nouveau public lorsqu'il aura été approuvé par le Conseil d'État.

A noter encore qu'un article s'intéressant à Corsier devrait paraître dans la Tribune de Genève, en lien avec la densification de la commune en l'absence de validation du PDCoM.

Il n'y a pas à craindre une perte de maîtrise de l'urbanisation de la zone 5 durant les quelques mois entre la fin du moratoire décrété par l'État et la validation formelle du PDCoM par le Conseil d'État. La procédure de révision est à bout touchant pour Corsier et les risques sont plutôt du côté des communes qui ont dû relancer un processus d'analyse de la stratégie à adopter en zone 5 en dehors d'une révision du PDCoM, que pour celles qui travaillent depuis plusieurs années en collaboration avec l'État dans le cadre d'une révision.

M. le Maire s'excuse si tout cela semble compliqué pour le public, et souligne que ce PDCoM est un élément très stratégique pour Corsier.

Réaménagement du quai

M. Baumberger profite de la tribune qui lui est offerte pour rappeler qu'une présentation publique concernant le réaménagement du quai de Corsier aura lieu le 20 juin à la salle communale. Elle sera l'occasion de découvrir l'avant-projet de réaménagement du quai, en présence des mandataires nommés pour ce projet.

A noter également que, pour cet aménagement, la commune a souhaité poursuivre une démarche participative et novatrice, en créant un petit groupe d'habitants volontaires et représentatifs de la population corsesoise, qui ont été tirés au sort. Ils devraient se réunir une première fois avant la fin du mois et enrichir le projet de leurs réflexions d'usagers.

Enfin, de larges consultations des partenaires institutionnels intéressés au réaménagement du quai sont en cours depuis le début du mois. Il s'agit notamment des communes voisines de Collonge-Bellerive et Anières, ainsi que de l'État de Genève au travers de l'Office cantonal de l'eau.

L'exécutif se réjouit sincèrement de présenter cet avant-projet dans une semaine.

M. G. Sirolli tient à saluer le fait que l'exécutif fasse preuve d'autant de transparence en ouvrant l'ensemble du projet à la population corsesoise. C'est une bonne façon de faire et l'exécutif peut en être félicité.

Gestion des déchets – journée d'action

M. Baumberger explique que la commune poursuit son action en faveur d'une meilleure gestion des déchets. En avril, une sensibilisation au tri des déchets avait été organisée pour les élèves du primaire. L'objectif était de lancer l'opération des « p'tites poubelles vertes » qui ont été distribuées depuis lors à la mairie, et il espère que les conseillers ont pu en récupérer une. Une centaine d'exemplaires ont été écoulés en plus des poubelles distribuées à l'école. Parallèlement, de nouveaux containers de collecte des déchets organiques ont été installés dans la commune. Deux levées sont assurées par semaine et, déjà, le volume collecté croît régulièrement, ce qui permet à l'exécutif de remercier ici tous ceux qui jouent le jeu et évitent que les ordures ménagères soient composées de déchets qui peuvent être aisément recyclés.

Fort de ces résultats encourageants, la Commune va maintenir son effort en organisant, le 26 août, une journée de sensibilisation au tri. Elle se déroulera durant toute la journée, à proximité du point de récupération du Séchant, proche du local du tennis. La Commune aura pour partenaires SIG Eco21, qui mettra à disposition un ambassadeur pour sensibiliser au tri, et l'association ZeroWaste, qui organisera des mini-ateliers ainsi qu'une campagne publique de ramassage des déchets sur la commune, à laquelle le corps enseignant et les élèves de l'école seront aussi invités.

Une petite partie officielle agrémentée d'un apéritif sera organisée au local du tennis. L'exécutif en profite pour remercier le comité du Tennis Club Corsier d'avoir immédiatement répondu positivement à la sollicitation de la Commune.

Les conseillers sont tous bien évidemment cordialement invités à partager ce moment, voire à mettre la main à la pâte pour participer à la collecte de déchets.

Restaurant scolaire

M. Jaccard indique que, comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil municipal, une enquête de satisfaction relative à la prestation des restaurants scolaires a été adressée à l'ensemble des familles d'enfants inscrits au restaurant scolaire de Corsier, soit 110 familles. 37 d'entre elles ont retourné le formulaire à la Mairie et elles en sont remerciées ce soir.

Une analyse de cette enquête viendra s'ajouter au travail réalisé depuis le mois d'octobre dernier, qui a pour objectif d'adapter l'offre de repas à la demande des enfants et des parents dès la rentrée 2023/2024.

La campagne « anti-gaspillage » menée au restaurant scolaire du 15 au 26 mai par le mandataire Kidelis a reçu un très bon accueil de la part des enfants qui y ont pris part avec beaucoup de plaisir.

Pavillon provisoire

M. Jaccard souhaite également donner quelques informations sur le pavillon provisoire qui accueillera le restaurant scolaire dès la rentrée prochaine.

Parmi les imprévus du chantier, la pompe à chaleur n'est pas installée et sa date de livraison n'est même pas arrêtée. Le partenaire de la Commune, Erne, installe dès lors un système de production de chaleur provisoire pour pallier une éventuelle défection dans la livraison de la PAC, qui pourrait aller au-delà de la date de mise en service. Tout ceci est pris en charge financièrement par l'entreprise.

S'agissant des échafaudages, ils seront démontés la semaine prochaine, permettant de découvrir plus aisément la façade en bois du pavillon.

Mme Ehretsmann demande s'il serait possible de visiter ce pavillon provisoire.

M. Jaccard indique qu'une visite peut bien entendu être organisée. Les membres de la CUCP l'ont déjà visité, mais ce pourra être fait d'ici la fin de l'année, peut-être quand le restaurant aura été installé, afin que les conseillers aient une vision complète. Il serait éventuellement possible aussi d'organiser quelque chose avant la plénière de jeudi prochain.

Le Président propose que ceux qui sont intéressés s'adressent au secrétaire général, M. Lassauce, pour organiser une visite à 18h30 jeudi prochain.

Manifestations

M. Jaccard annonce que la deuxième édition de Mélodies sur les rives s'est déroulée jeudi dernier et a rencontré un franc succès, offrant un moment de convivialité aux sonorités jazzy à la population. Cette année, une seconde soirée aura lieu le 31 août de 18h30 à 20h30, toujours sur les rives de Corsier.

Les élèves de l'école de Corsier travaillent dur pour préparer leur spectacle de fin d'année en vue des Promotions. Rendez-vous le vendredi 30 juin 2023 à 18h30 au NGS pour les applaudir. Les festivités, repas et animations débuteront à 20h00 dans le préau. Par ailleurs, les bons repas sont disponibles à l'achat à la réception de la mairie dès cette semaine.

Les autorités communales et la compagnie des sapeurs-pompiers de Corsier attendent les Corsiéroises et les Corsiérois le mardi 1^{er} août en soirée dans le préau de l'AGS pour célébrer la fête nationale. De plus amples informations seront communiquées sur le site Internet communal et par le biais de l'envoi d'un tous-ménages.

5. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRITS

Le Président annonce que deux rapports doivent être approuvés ce soir.

Commission Sociale, Scolaire et Communication du 5 avril 2023

M. Vinzio indique que le procès-verbal n'est pas conforme à la modification qu'il avait demandée lors de la dernière Commission Sociale, Scolaire et Communication, en page 6, au point 3. En effet, il avait fait remarquer que la Présidente appartenait au conseil scientifique de Minds. Il est important de savoir quels sont les liens d'intérêt lorsqu'une association vient demander des fonds. Il ne devrait donc pas être écrit « La Présidente appartient [...] », mais « Charles Vinzio fait remarquer que la Présidente fait partie de l'association Minds ».

Le Président demande où se trouve cette modification et **M. Lassauce** observe qu'elle se trouve sept lignes avant la fin de la page 6.

Le rapport ainsi modifié est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine du 3 mai 2023

En l'absence de remarques, le rapport est approuvé à l'unanimité.

6. DELIBERATION – CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 80'000 POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER DE PRES-GRANGE, IMMEUBLES 34, 36, 38 ET 40 ROUTE DE L'ÉGLISE

M. Baumberger rappelle que, il y a quasiment une année jour pour jour, le Conseil municipal avait voté une délibération ouvrant un crédit de CHF 500'000.- à l'exécutif pour des travaux de réaménagement des espaces extérieurs de Prés-Grange.

Il était en effet apparu à l'usage que la minéralité du centre de l'écoquartier créait un îlot de chaleur important et qu'une action en faveur d'une végétalisation de ce périmètre était vraiment souhaitable.

Dans un premier temps, le projet imaginé par le mandataire et présenté à la CUCP se montait à presque CHF 700'000.-. La commission avait demandé de recalibrer ce projet, d'où le crédit voté de CHF 500'000.-.

Depuis lors, les travaux ont été mis en soumission auprès des entreprises et une analyse plus fine de la faisabilité des aménagements a été réalisée. Le projet a dû être repensé et remanié sur certains points, engendrant quelques plus-values qui rendaient le budget insuffisant.

L'exécutif a dès lors souhaité consulter la CUCP pour deux scénarios possibles.

Le premier consistait à limiter le projet à l'îlot de chaleur principal, soit au centre de l'écoquartier, en l'adaptant aux contingences techniques. Ce choix permettait de rester dans le budget voté et de procéder à une sélection des zones hors périmètre central qui seraient également traitées.

Le second consistait à demander un crédit d'engagement complémentaire pour finaliser les aménagements extérieurs de Prés-Grange, en assurant de nouvelles plantations et embellissements également dans la périphérie des immeubles, notamment côté tennis et vers la trémie d'accès au parking.

Le préavis de la commission ayant été favorable à cette seconde option, il est demandé au Conseil ce soir de faire bon accueil à cette demande de crédit de CHF 80'000.-.

Le Président ajoute que la CUCP a en effet récemment discuté de la problématique. Un montant de CHF 700'000.- était demandé au début, puis la somme de CHF 500'000.- avait été arrêtée. Le projet de Prés-Grange est abouti à 99 %. La commission a coupé la poire en deux en restant en dessous des CHF 700'000.-, et même des CHF 600'000.-, en arguant que, quand on commence un projet, on le finit. C'est cette petite différence qui a mené la commission à donner un préavis favorable à cette délibération. Pour rappel, l'intégralité des plans se trouve sur CMNet.

En l'absence de commentaires ou d'observations, le Président donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Crédit d'engagement complémentaire de CHF 80'000 pour le réaménagement des espaces extérieurs du quartier de Prés-Grange, immeubles 34, 36, 38 et 40 route de l'Église

Vu la présentation du projet de réaménagement des espaces extérieurs du quartier Prés-Grange élaborée par Les ateliers Lacroix (LAL) et présentée à la Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine (CUCP) le 4 mai 2022 (annexe 1) ainsi que le plan de situation général (annexe 2) ;

Vu le préavis positif rendu par la Commission le 4 mai 2022 s'agissant du concept présenté et la demande de celle-ci de réduire le budget en effectuant des choix dans les aménagements projetés ;

Vu le budget rectifié selon les options prises qui se montait à 493'000 francs (annexe 3) ;

Vu le vote d'un crédit d'engagement de 500'000 francs pour la réalisation de ce projet lors de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2022 et son approbation par le département compétent le 3 septembre 2022 ;

Vu la nécessité d'adapter le projet dans sa partie centrale en raison des charges qui s'appliquaient sur certaines zones pouvant se révéler trop importantes pour la dalle du parking souterrain ;

Vu les montants de travaux résultant de l'appel d'offres à trois entreprises ;

Vu la présentation faite à la Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine le 7 juin 2023 ;

Vu le choix de cette dernière de réaliser en priorité les travaux prévus au centre de l'éco-quartier et également ceux souhaités dans les zones périphériques, en adaptant l'étendue du projet (notamment les plantations) au budget complémentaire voté ;

Vu le préavis positif délivré par ladite commission ;

Vu la vocation d'espace public de l'écoquartier de Prés-Grange et la volonté affichée de réduire l'îlot de chaleur développé en son centre ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement complémentaire de 80'000 francs destiné au réaménagement des espaces extérieurs du quartier Prés-Grange, immeubles 34, 36, 38 et 40 route de l'Église.
2. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
3. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 80'000 francs, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. Baumberger remercie le Conseil municipal au nom de l'exécutif.

7. DELIBERATION – CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 70'000 DESTINE A L'ACQUISITION DE DECORATIONS DE NOËL POUR L'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE DE CORSIER LORS DES FETES DE FIN D'ANNEE

M. Jaccard rappelle qu'en 2020, alors qu'une pandémie fait rage et coupe tout lien au sein de la population, la décision a été prise d'illuminer le cœur des Corsiéroises et des Corsiérois durant les fêtes de fin d'année avec de toutes nouvelles décorations de Noël.

Ces dernières ont suscité un tel émerveillement de la part des habitants, petits et grands, que la Commune souhaite poursuivre dans cette voie avec cette proposition de crédit budgétaire supplémentaire.

Celui-ci permettra d'acquérir de nouvelles décorations pour habiller de nouvelles zones de la commune, telles que les carrefours de la route d'Hermance, route du Lac et chemin du Port et de la route de Thonon, route de Bellebouche et route de Corsier.

Le pavillon provisoire se parera quant à lui de lumières pour remplacer le sapin de Noël habituellement installé sur le mail du NGS.

Le rond-point de la route de l'Église revêtira ses plus beaux atours pour être à la hauteur des aménagements paysagers réalisés le reste de l'année par le pôle technique.

Le remplacement de décorations vieillissantes est également prévu dans ce crédit.

Cette demande vient près de six mois avant la mise en place des illuminations. Cela s'explique par la nécessité de mettre en production certaines décorations spécifiques calibrées pour Corsier. Une attente au-delà de l'été ferait courir le risque de ne plus pouvoir les réaliser dans les délais attendus pour en bénéficier dès décembre 2023.

M. Jaccard remercie le Conseil de l'accueil favorable qu'il réservera à cette demande de crédit.

M. A. Sirolli remarque qu'il était prévu de louer le matériel. Or, maintenant, il semble qu'il ait été décidé de l'acheter. Il souhaiterait savoir si c'est le changement de statut de la commune qui explique qu'on soit passé de la location à l'achat.

M. Jaccard explique que ce n'est pas le cas. La Commune continue à louer tout ce qui concerne les candélabres, comme les espèces de « S » qui ont été installés sur ceux-ci ces trois dernières années. Ces décorations-là continuent d'être louées. Cette dépense se trouve dans le budget de fonctionnement. Ça, ça ne change pas. En revanche, Corsier possède de vieilles décorations pour les ronds-points notamment. De plus, le nombre de candélabres a été augmenté. L'année dernière, le chemin du Port et le quai avaient été illuminés en plus du village. Cette année, la Commune souhaite ajouter la route de Bellebouche. En outre, toutes les décorations de sapins de Noël (boules, guirlandes, etc.) étaient complètement fichues et n'avaient pas été changées l'année dernière. Là, il s'agit de changer toutes les boules de sapins de Noël. Les projets n'ont pas pu être joints au dossier parce que la Mairie ne les a reçus que ce matin, mais Mme Boldrini a pu imprimer quelques photos, que M. Jaccard montre à l'assemblée.

La première concerne le carrefour entre la route d'Hermance, route du Lac et chemin du Port. Deux sapins seront installés de chaque côté ; ils seront décorés avec des décorations « sèches », et c'est précisément celles-là qu'il faut changer puisque les anciennes, des boules or et rouge notamment, avaient 20 ans et étaient fichues. Le projet ne sera peut-être pas exactement comme sur la photo, mais celle-ci donne une idée du concept.

La deuxième photo montre les décorations prévues devant la mairie. Un écusson lumineux de Corsier sera installé sur un candélabre en lieu et place des autres décors.

Un autre décor récupère les boules existantes, utilisées au rond-point, mais rajoute de petits troncs lumineux pour la place du village.

Le pavillon provisoire est un peu trop lumineux sur le projet et ce point-là sera modifié. L'écusson de Corsier sera également ajouté sur le pavillon.

Finalement, en ce qui concerne le rond-point de la route de Thonon - route de l'Église, qui était orné de vieilles décorations, il a été décidé de tout changer, pour réaliser le projet montré. Ainsi, les gens sauront qu'ils arrivent dans Corsier.

Comme cela a été dit, le projet comprend aussi tout ce qui concerne les boules, les paquets, les sapins qui se trouveront aussi à l'entrée de la route de Corsier et de la route de Thonon, comme l'année dernière même s'ils seront encore améliorés. De plus, des prises électriques SIDOS doivent être réinstallées sur les deux candélabres de la route d'Hermance et de la route de Bellebouche, pour que ça éclaire. Il y aura également des sapins « secs », sans lampes, avec des décorations à la route de Corsier et à la route de Thonon. Tout est fait sur mesure pour Corsier, raison pour laquelle ça a un coût. Voilà donc ce qui est proposé ce soir.

Le Président observe qu'il est peut-être difficile de se projeter dans les décorations de Noël au mois de juin, mais l'Adjoint en tout cas paraît enthousiaste.

M. Jaccard précise qu'il y travaille, avec Mme Boldrini, depuis deux mois.

Le Président donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 70'000 destiné à l'acquisition de décorations de Noël pour l'embellissement du village de Corsier lors des fêtes de fin d'année

Vu l'émerveillement des petits et grands pour les décorations de Noël réalisées pour la période 2020-2023 et les retours positifs de la population ;

Vu le souhait de l'Exécutif de poursuivre dans cette voie avec la proposition d'un nouveau projet de décorations de Noël tous les 3 ans afin de réaliser un tournus dans la mise en lumière des espaces publics de la commune ;

Vu la volonté d'embellir de nouveaux lieux de la commune, soit le pavillon provisoire, le carrefour de la rte de Thonon, de la rte de Bellebouche et de la rte de Corsier ainsi que les platanes de la rte d'Hermance en direction de la route du lac en complément des lieux déjà décorés ;

Vu la volonté de remplacer des décorations vieillissantes et en complément des décorations acquises en 2020 pour permettre de doubler le nombre de zones équipées de décorations ;

Vu la nécessité de passer commande aux fournisseurs pour démarrer sans délai la production de décorations spécifiques réalisées sur mesure pour la commune ;

Vu la prise en compte des contingences énergétiques en faisant acquisitions l'acquisition de décorations LED ;

Vu le budget estimatif de 70'000 francs (plus ou moins 10 %) élaboré par l'entreprise Blachere Illumination Swiss SA ;

Vu la volonté de relier les trois quartiers principaux de Corsier, soit Bellebouche, le centre du village et le quai par des décorations lumineuses pour les candélabres en location sur 3 ans dont le montant est déjà intégré au budget annuel communal 2023 avec un complément qui sera demandé en 2024 ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 (B 5 05),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 d'un montant total de 70'000 francs à plus ou moins 10 %.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 3290.850.31300.80
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. Jaccard remercie le Conseil municipal pour son vote.

8. NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION D'INTERET PUBLIC POUR LE LOGEMENT A CORSIER, REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire explique que, lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a voté les comptes de la Fondation. Il signale en outre que le rapport d'activité de la Fondation pour 2022 est disponible sur CMNet, après approbation par le Conseil de Fondation, pour ceux que cela intéresse.

La question qui se pose ce soir est liée à la démission de MM. Denis Waechter et Dante Giacobino, tous deux membres du Conseil de Fondation élus comme représentants du Conseil municipal pour la législature 2020-2025.

Les statuts prévoient que les présidents de la Commission des Finances et de la Commission Urbanisme et Constructions sont membres du Conseil, plus un membre du Conseil municipal élu lors de la séance d'installation.

Il convient donc ce soir de nommer deux nouveaux représentants au sein du Conseil municipal, dont le président de la Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine et un autre membre du Conseil municipal, sauf si les conseillers décident de maintenir leur représentation au travers de M. Denis Waechter, ce dernier s'étant déclaré à disposition.

Ce sujet appartenant totalement au Conseil municipal, M. le Maire ne s'étendra pas davantage, mais il endosse brièvement sa casquette de Président de la Fondation pour adresser de chaleureux remerciements à M. Dante Giacobino, qui se trouve dans le public, et à M. Denis Waechter.

Ces derniers ont toujours manifesté leur intérêt pour cette fonction et ont régulièrement alimenté les débats au sein du Conseil de Fondation, en amenant de nombreux points de réflexion sur l'avenir de la Fondation et les développements à envisager en faveur des Corsiéroises et des Corsiérois. M. Waechter ayant déjà été amplement remercié, il propose donc quelques applaudissements pour M. Dante Giacobino.

L'assemblée applaudit M. Giacobino.

Le Président indique que, puisqu'il se présente en tant que président de la CUCP, il va céder la présidence quelques instants à la vice-présidente, Mme Brand, pour que le vote puisse avoir lieu.

Mme Brand demande si un membre du Conseil souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. Sudan s'annonce officiellement en tant que conseiller et président de la CUCP pour reprendre le siège de M. Dante Giacobino dans le Conseil de Fondation.

M. A. Sirolli fait remarquer que les statuts prévoient automatiquement que le président de la CUCP et celui de la Commission des Finances soient membres du Conseil. Ensuite, un membre doit être élu par le Conseil municipal pour faire partie de ce Conseil. Il est prévu par les statuts que ce dernier doit être conseiller municipal.

M. Sudan confirme que c'est ce qu'indique l'article 8 des statuts.

M. Rapin présente volontiers sa candidature pour un poste au sein de la fondation.

M. A. Sirolli se présente également.

En l'absence d'autre candidature, **Mme Brand** met au vote la nomination de M. Sudan, qui est élu à l'unanimité.

M. Sudan reprend la présidence et indique qu'il s'agit donc maintenant de procéder au vote entre les deux conseillers s'étant proposés. Si trois conseillères ou conseillers le demandent, il est possible de voter à bulletin secret. Si ce n'est pas le cas, le vote se fera de la manière la plus simple, à savoir à main levée.

Personne ne demandant le bulletin secret, il sera procédé à un vote à main levée, à la majorité simple. Celui qui obtient le plus de voix sera nommé.

Le Président met aux voix l'élection de M. Rapin en qualité de membre du Conseil de fondation. Ce dernier remporte 9 voix.

Le Président met aux voix l'élection de M. A. Sirolli en qualité de membre du Conseil de fondation. Ce dernier remporte 5 voix.

Le Président annonce que c'est donc M. Rapin qui est nommé au Conseil de la Fondation, ce pour quoi il est félicité.

L'assemblée applaudit M. Rapin.

Nomination de deux membres du Conseil de Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier, représentant le Conseil municipal

Vu les Statuts de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier du 5 décembre 2008 (Ci-après « les Statuts ») et ses modifications ultérieures entrées en vigueur le 8 juin 2019,

Vu la composition du Conseil de Fondation définie à l'article 8 alinéa 1 des Statuts,

Vu la démission du Conseil municipal de Corsier de Monsieur Dante Giacobino au 3 février 2023 et de Monsieur Denis Waechter au 30 juin 2023,

Vu la perte de la qualité de membre du Conseil municipal des deux démissionnaires, qualité nécessaire pour être nommé par ledit Conseil au Conseil de la Fondation selon l'article 8 alinéa 1 lettre b des Statuts,

Vu la compétence du Conseil municipal pour désigner ses représentants selon l'article 8 alinéa 1 lettre b des Statuts,

Vu la haute surveillance exercée par le Conseil municipal sur la fondation selon l'article 13 alinéa 1 des Statuts,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

De nommer, jusqu'au terme de la législature 2020-2025, soit jusqu'au 31 mai 2025, les personnes suivantes comme membre du Conseil de la Fondation :

- Monsieur Killian Sudan, en qualité de Président de la Commission Urbanisme, Construction et Patrimoine.
- Monsieur Raphaël Rapin, en qualité de représentant du Conseil municipal.

9. MOTIONS

Néant.

10. RESOLUTIONS

Néant.

11. QUESTIONS

Aménagement du cimetière

M. A. Sirolli souhaiterait demander à l'exécutif où en est l'aménagement du cimetière, ce qu'il reste à faire et si l'appel d'offres a été fait.

M. Jaccard explique qu'il reste quelques soucis avec la fontaine et l'électricité au cimetière. L'étude est à bout touchant et les résultats sont attendus pour savoir comment ce sera fait. Les conseillers seront tenus au courant dès que possible.

M. A. Sirolli demande si cela signifie que l'appel d'offres a été déposé.

M. Jaccard confirme que les appels d'offres ont été déposés. Les entreprises ont toutefois constaté ces problèmes, notamment électriques, qui sont indépendants de la volonté de l'exécutif dans ce projet. Il en va de même pour la fontaine. Dès que les coûts seront connus, le Conseil municipal sera tenu au courant.

Le Président souhaiterait savoir si l'appel a été publié ou si les offres ont été déposées.

M. le Maire indique que, pour répondre précisément à ces questions, il s'agira de questionner Mme Boldrini, qui s'occupe de ce dossier, et l'exécutif reviendra vers le Conseil avec une réponse documentée jeudi, lors de la plénière.

Action judiciaire de la Commune à propos d'une servitude

M. G. Sirolli explique avoir appris que la Commune a eu une action judiciaire contre des propriétaires corseois, à propos d'une servitude, au Tribunal administratif de première instance, et qu'elle aurait perdu cette action. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est.

M. Lassauce relève que la Commune a en effet des procédures mais, puisqu'elles ont lieu avec des personnes privées, elles ne seront pas évoquées devant ce Conseil. Il donnera toutefois volontiers des informations à tout conseiller municipal qui le souhaite dans son bureau.

M. G. Sirolli demande s'il serait possible de donner ces informations également à la Commission Urbanisme, puisque ça concerne une servitude.

M. Lassauce observe qu'il pourra également en parler jeudi à la plénière.

M. G. Sirolli l'en remercie.

12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

13. DIVERS

Néant.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 19h59.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND
Vice-présidente du Conseil municipal

Federico GIACOBINO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal